



Non-remise d'attestation de travail

Par **EliBelinde**, le **06/09/2016** à **08:58**

Bonjour,

Je suis embauchée dans une entreprise privée et en parallèle je fais des vacances à la faculté. Pour ces vacances, j'ai besoin de la part mon employeur principal de l'attestation de travail. J'ai envoyé ma première demande, relancée plusieurs fois entre temps, le 19 juillet (il y a 7 semaines), mais je n'ai eu aucune réponse. Je suis allée voir la responsable RH hier et elle m'a dit qu'elle n'a pas de réponse du responsable administratif qui se trouve ailleurs et elle n'est pas habilitée à me donner ses coordonnées.

Est-ce que le code de travail prévoit une obligation de présentation des attestation de travail? Quelle serait la meilleure démarche à suivre?

Je vous remercie.

Cordialement.

Par **miyako**, le **06/09/2016** à **12:29**

Bonjour,

C'est un comble qu'une responsable RH ne puisse pas délivrer une attestation d'emploi tout a fait légalement Qu'est ce qu'elle risque? elle a peur de quoi? et elle est payée pour cela .C'est elle qui a délégation pour gérer le personnel.

Une lettre recommandée s'impose en la mettant en demeure de faire .

Amicalement vôtre.

suji KENZO

Par **EliBelinde**, le **06/09/2016** à **13:00**

Merci pour la réponse, miyako.

La responsable RH (la même) m'a donné ces attestations l'année dernière sans souci. Entre temps, la direction de l'entreprise a changé et, d'après ce que j'ai compris, elle n'a plus le droit de présenter des documents sans l'aval de ses supérieurs, et ils ne répondent pas à cette demande spécifique (pour d'autres demandes, elle a eu des réponses).

J'envoie aujourd'hui la lettre recommandée, en espérant que la situation va vite se résoudre...

Par **P.M.**, le **08/09/2016** à **08:07**

Bonjour,

Peu importe l'avis que l'on peut avoir sur l'attitude de la responsable RH qui a peut-être reçu des consignes mais effectivement une lettre recommandée avec AR envoyée directement à l'employeur et pas à cette personne pourrait débloquer la situation...

Par **EliBelinde**, le **08/09/2016** à **09:45**

Bonjour,

J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR à la responsable RH, parce que j'ai aucun autre contact ou adresse; elle m'a dit qu'elle n'est pas habilitée à me donner les coordonnées de la responsable administrative, ni son nom... S'ils ne répondent pas en quelques jours, je verrai directement avec un syndicat.

Avec respect,

Eli

Par **EliBelinde**, le **09/09/2016** à **10:49**

Bonjour,

La lettre recommandée a donné des résultats: mes attestations d'emploi sont arrivées. Merci à tous.

Bon week-end.

Avec respect,

Eli

Par **P.M.**, le **09/09/2016** à **21:29**

Bonjour,

Merci d'avoir pensé à nous tenir informé, tant mieux si cela a pu s'arranger ainsi et apparemment, il était inutile d'ouvrir une polémique ou d'être trop agressif ou méprisant...